



Número de Révision: 006.1

Date de sortie: 09/22/2025

### 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE LB 8042 WHITE LITHIUMGREASE known as White Lithium Grease</b>	<b>Numéro IDH:</b>	270638
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Lubrifiant	<b>numéro d'item</b>	30530
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Votre contact:</b>	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE**  
NON CLASSIFIÉ. LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
Rien	Rien

#### PICTOGRAMME(S)

Rien

#### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	Non prescrit
<b>Intervention:</b>	Non prescrit
<b>Stockage:</b>	Non prescrit
<b>Élimination:</b>	Non prescrit

Numéro IDH: 270638

Nom du produit: LOCTITE LB 8042 WHITE LITHIUMGREASE known as White Lithium Grease

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Zinc oxide	1314-13-2	1 - 5
Dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	10 - 30
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), deparaffines au solvant	64742-65-0	60 - 80

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Appeler un médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.

**Produit ou gaz issus de la combustion:**

Oxydes de carbone. Oxydes de métaux à la Section 3. Emanations et fumées âcres.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

**Méthodes de nettoyage:**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:**

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Maintenir le récipient fermé.

**Stockage:**

Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Maintenir le récipient fermé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), deparaffines au solvant	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Zinc oxide	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 10 mg/m3 STEL Fraction alvéolaire.	5 mg/m3 PEL Fumée. 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales	Rien	Rien
Dioxyde de titane	0.2 mg/m3 TWA Particules nanométriques respirables 2.5 mg/m3 TWA Particules fines respirables	15 mg/m3 PEL poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

La ventilation générale d'une pièce est généralement adéquate. Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aérologène.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

**Protection de la peau:**

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants en caoutchouc nitrile. Gants de butylcaoutchouc.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Semi-solide
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Doux, Pétrole
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Densité/Densité relative::</b>	0.91
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	160 °C (320°F) HST-US D09F; Flash/Fire Point By Cleveland Open Cup
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible

<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité:</b>	Insoluble Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Indéterminé
<b>Teneur VOC:</b>	< 3 %; < 30 g/l
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Oxydes de métaux à la Section 3. Emanations et fumées âcres.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

**Inhalation:**

Ce produit possède une faible volatilité et on ne s'attend pas ce qu'il cause une irritation des voies respiratoires dans des conditions normales d'utilisation. L'exposition à des concentrations élevées de buées dans des endroits mal ventilés peut causer une irritation temporaire des voies respiratoires supérieures.

**Contact avec la peau:**

Peut irriter la peau.

**Contact avec les yeux:**

Peut provoquer une irritation des yeux.

**Ingestion:**

Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Zinc oxide	Oral LD50 (Souris) = 7,950 mg/kg Oral LD50 (Rat) = > 5 g/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,700 mg/m3
Dioxyde de titane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.82 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.56 mg/l
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 5.7 mg/l
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), deparaffines au solvant	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Zinc oxide	Irritant		Sang Gastro-intestinal Système immunitaire Reins Métabolique Système nerveux Pancréas Respiratoire Peau
Dioxyde de titane	Irritant		Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritant		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), deparaffines au solvant	Irritant		

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Zinc oxide	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), deparaffines au solvant	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Zinc oxide)  
**Division:** 9  
**Numéro d'identification:** UN 3077  
**Groupe d'emballage:** III

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc oxide)  
**Division:** 9  
**Numéro d'identification:** UN 3077  
**Groupe d'emballage:** III  
**Polluant marin:** Zinc oxide  
**Informations complémentaires:** IMDG-Code: Segregation group 7- Heavy metals and their salts

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 4, 11

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 09/22/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.